



**Extrait du Procès-Verbal
Municipalité Saint-Zénon-du-Lac-Humqui
146, route 195, Lac-Humqui, (Québec)
G0J 1N0**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 11 août 2025 et à laquelle était présent Monsieur le maire, Gino Canuel ainsi que les conseillères et conseillers suivants (es) :

Mme Caroline Dumont, conseillère no 1
Mme Diane Soucy, conseillère no 2
M. Normand Henley, conseiller no 5
M. Marc Michaud, conseiller no 6

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Gino Canuel, maire.

Ils sont également présents(e) : Patrick Gagnon, employé municipal
Karine Dechamplain, greffière-trésorière adjointe

Résolution 90-25

Précisant la nature des situations nécessitant l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1 de ladite Charte ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition ;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Mme Caroline Dumont, appuyée par Mme Diane Soucy, il est résolu :

- D'informer le ministère de la Langue française que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui utilise exclusivement le français dans toutes ses communications ;
- Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* ;
- Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la municipalité et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

Copie certifiée conforme
Ce 11^{ème} jour d'août 2025.


Karine Dechamplain
Greffière-trésorière adjointe